

# Arrêté ministériel n° 2009-259 du 5 juin 2009 portant modification de l'arrêté ministériel n° 2004-627 du 21 décembre 2004 définissant les modalités d'examen en vue de l'obtention du permis de conduire

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	5 juin 2009
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 12 juin 2009</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Immatriculation, circulation, stationnement

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2009/06-05-2009-259@2009.06.13>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.720 du 4 juillet 2008 relative à la réglementation des taxis, des véhicules de remise et des véhicules de service de ville, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2004-627 du 21 décembre 2004 définissant les modalités d'examen en vue de l'obtention du permis de conduire, notamment son article 2 ;

### **Article 1er**

*Voir l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2004-627 du 21 décembre 2004.*

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 12 juin 2009

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2009/Journal-7916>